

/BD

MINISTÈRE D'ÉTAT  
AFFAIRES CULTURELLES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 février 1959 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat ;
- VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 18 mars 1960 portant application du décret du 7 février 1959 relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU la délibération du 22 février 1967 de la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages de la Lozère ;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de la Lozère l'ensemble formé sur la Commune de Saint-Julien du Tournel par les ruines du Château et comprenant les parcelles Cadastrales ci-après :

Section B : n°s 218, 219, 227 à 229 inclus :  
322 à 325 inclus :  
343 à 401 inclus ;

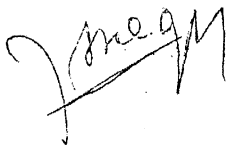
Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de la Lozère, au Maire de la commune de Saint-Julien du Tournel et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 26 octobre 1967

Pour le Ministre et par délégation  
le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture

Max QUERRIEN

Pour Ampliation  
l'Administrateur Civil chargé des Sites



Jean MEGY

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
**DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1983)

---

**Saint-Julien-du-Tournel.** —

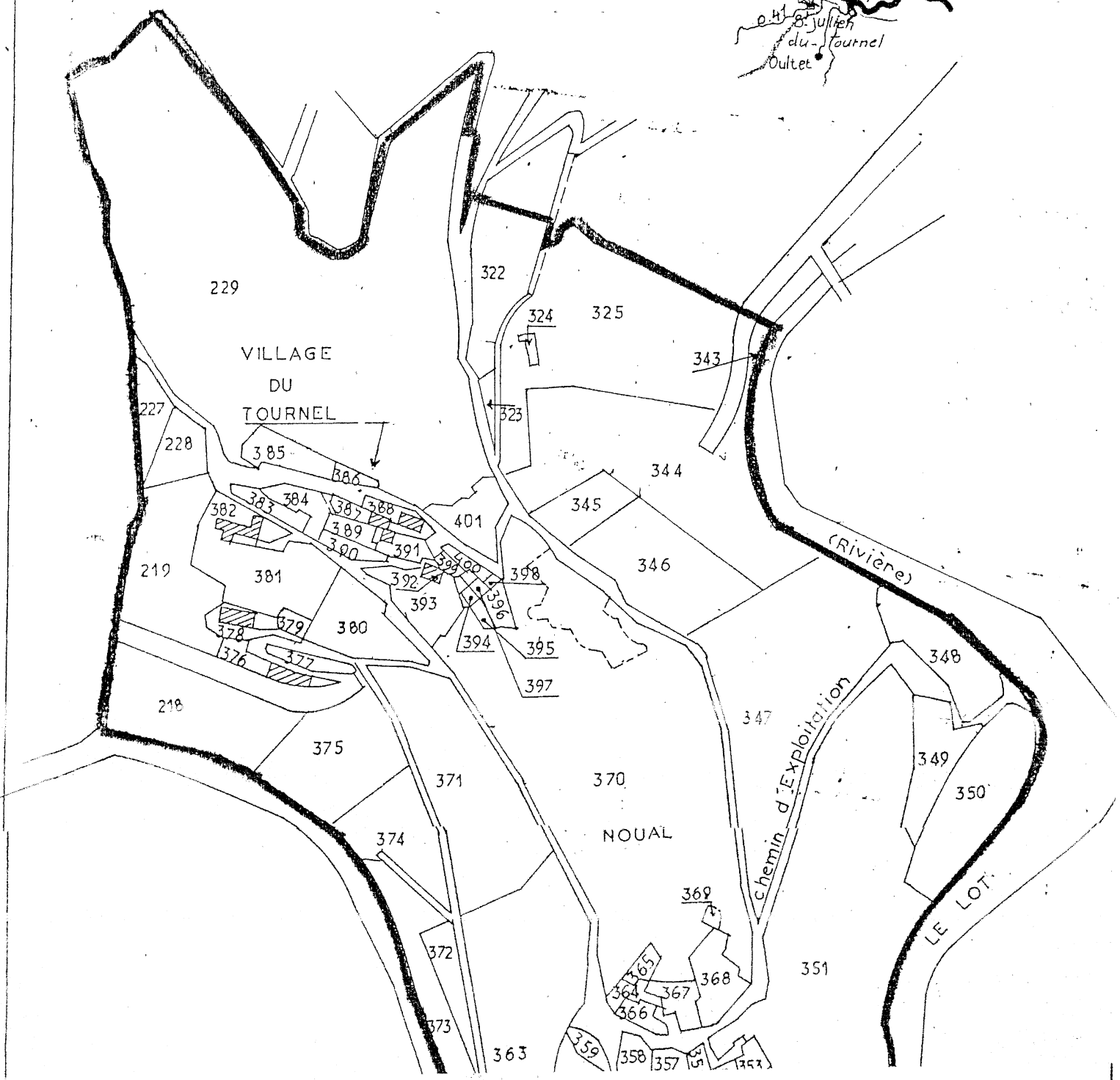
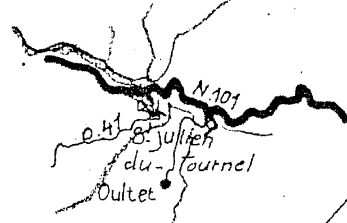
— Ruines du château (parcelles n<sup>os</sup> 218, 219, 227 à 229, 322 à 325, 343 à 401, section B du cadastre) [S. Ins. : 26 octobre 1967].

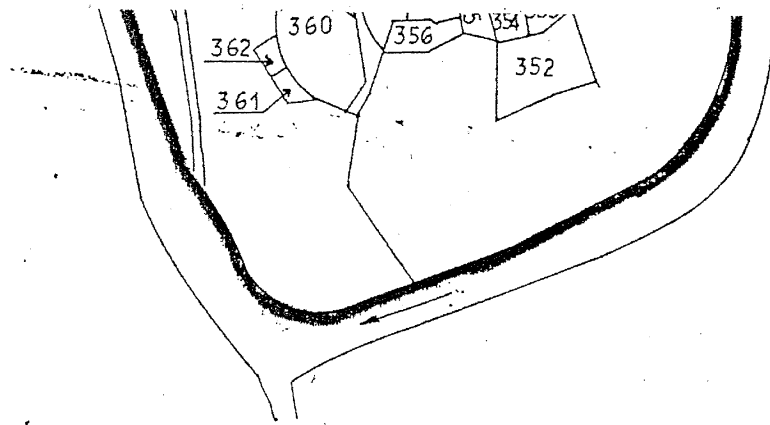
LOZERE  
SAINT JULIEN - DU TOURNEL

ARROND MENDE  
CANTON LE BLEYMARD

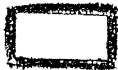
LES RUINES DU CHATEAU

micHELIN au 200000, n°80, pl. 6





partie inscrite



Echelle 1/2500

Est inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques du département de la Lozère l'ensemble formé sur la commune de Saint-Julien du Tournel par les ruines du château et comprenant les parcelles cadastrales ci-après:

Section B: n<sup>os</sup> 218, 219, 227 à 229 inclus;  
322 à 325 inclus ;  
343 à 401 inclus.

( Arrêté du 26 Octobre 1967.)